

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023
Membres en exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : M. Joël GALEK

Secrétaire de séance : Mme. Coralie LETOCART

Délibération n°
36-2023

NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DE L'AGENT
RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 et
CALCUL DE LEUR REMUNERATION

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485

Considérant que l'année de recensement définie pour la commune de Plainval est 2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Le recrutement de Madame LECUYER Adeline pour les opérations de recensement auprès des habitants.

ARTICLE 2 : La nomination de Madame GUILLOT Pauline en qualité de coordinateur communal.

ARTICLE 3 : La dotation forfaitaire de recensement sera prévue en recettes à l'article 6419 du budget primitif 2024.

ARTICLE 4 : La rémunération de l'agent recenseur correspondant au montant de la dotation forfaitaire et la rémunération en heures complémentaires du coordinateur communal, seront prévues au chapitre 012 du budget primitif 2024.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de prendre les arrêtés correspondants.

Le 04 octobre 2023,
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

